

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2748

présenté par

M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier et M. Nury

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article crée un dispositif de planification pour permettre aux communes et EPCI de proposer une liste de zones d'accélération du déploiement des installations de production d'énergies renouvelables. L'alinéa 20 prévoit cependant que le référent départemental créé pour le suivi de ces projets peut demander aux collectivités de rajouter des zones qui ne figurent pas dans les listes initialement transmises si le comité régional de l'énergie estime qu'elles ne sont pas suffisantes. Cette disposition qui s'apparente à un passage en force n'est pas souhaitable et il convient de respecter les préconisations des élus locaux.